



Gobet Nadine

Comment développer les activités du Service de l'orientation professionnelle et de la formation en faveur des adultes ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 14.05.20

DICS

Dépôt

On assiste aujourd'hui à une transformation de la société, les changements s'accroissent avec la numérisation et au niveau des emplois, cela signifie concrètement que l'on n'apprend plus un métier une fois pour toute.

Pour faire face à cette évolution, il faut, d'une part, une formation de base qui soit performante et, d'autre part, il faut offrir des perspectives à chacun en promouvant et développant la formation continue. C'est une question de responsabilité partagée entre, d'un côté, les employeurs qui souhaitent pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée, adaptée à leurs besoins, et qui doivent ainsi favoriser la formation de leurs collaborateurs et, de l'autre, des employés qui sont appelés à se former tout au long de leur vie professionnelle pour être mieux armés face aux changements.

En outre, le manque de main-d'œuvre qualifiée est un enjeu important pour notre économie et nos entreprises. Ce problème actuel va continuer de s'accroître car on nous prédit, selon certaines études, qu'il manquera en Suisse quelques 500 000 employés qualifiés d'ici 2030.

Si les centres d'orientation professionnelle régionaux sont bien connus auprès des jeunes en fin de scolarité et des étudiants pour leur rôle de promotion de la formation et leurs activités d'informations et conseils sur les professions et filières de formation existantes, leur rôle de soutien à la formation des adultes est beaucoup moins connu du public. Dans le contexte actuel, il est nécessaire de les renforcer afin qu'ils deviennent une référence auprès des adultes qui souhaiteraient des renseignements ou conseils sur les possibilités de formations continues, de réorientation de carrière ou bilans de compétences, etc.

Ainsi, face à la transformation de la société, l'offre à destination des adultes doit être connue et reconnue et, dans ce sens, faire l'objet de campagne de promotion auprès des entreprises et d'un large public. Pour développer davantage cette offre essentielle qui permet d'appréhender les changements actuels et de pallier, autant que faire se peut, au risque de manque de main-d'œuvre qualifiée, il est important de prévoir des moyens financiers, du personnel et des locaux pour offrir un conseil personnalisé gratuit, ouvert à tout public et qui soit adapté aux adultes qui sont parfois réticents à se rendre dans les cycles d'orientation pour obtenir les informations qui pourraient leur être utiles. On peut également craindre que la crise du Covid-19 et ses répercussions sur le marché du travail occasionnent une augmentation significative des demandes émanant des adultes, raison pour laquelle des mesures doivent être prises dans les meilleurs délais.

Aussi, je souhaite soumettre au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation ? Si oui, qu'a-t-il prévu d'entreprendre dans ce sens-là ?

2. Est-ce qu'il estime normal qu'un adulte doive attendre six semaines pour bénéficier d'un conseil personnalisé avec un rendez-vous chez un conseiller en orientation, selon l'article paru dans le journal *La Liberté*, le 27 avril 2020 ?
 3. Tenant compte des nouveaux besoins et dans une perspective de moyen-long terme, ne faut-il pas revoir le fonctionnement de ces centres d'orientation professionnelle ?
 4. Quels moyens l'Etat envisage-t-il de mettre à disposition et dans quel délai pour répondre à la demande et permettre de développer les activités de ce service public en faveur des adultes, par exemple au niveau financier, des locaux ou du personnel ?
 5. Concernant la numérisation de l'information dans les centres d'orientation et les centres de carrière aux adultes : comment et dans quels délais des moyens seront mis à disposition afin de moderniser et numériser l'accès à l'information ?
 6. Comment et avec quels moyens favoriser l'entrée des adultes faiblement ou non qualifiés dans une première formation professionnelle, ce qui favoriserait la mise à disposition de personnel qualifié sur le marché du travail ?
 7. Comment le Conseil d'Etat peut promouvoir cette offre destinée aux adultes afin que les travailleurs et les entreprises soient clairement informés qu'une telle offre est disponible ?
-